

PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS ORDINAIRES
PRISES PAR L'ACTIONNAIRE UNIQUE LE 16 mars 2026

Flexo, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 230 route des Dolines - Centrium, 06560 Valbonne, en sa qualité d'associé unique de Flexo Paris Haussmann, (la "Société"), représentée par son Président, la société GROUPE COURTIN, elle-même représentée par son Président, la société HGC, elle-même représentée par Monsieur Christophe Courtin ayant tous pouvoirs à cet effet, prend ce jour les décisions suivantes.

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE:

- du rapport du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024
- le texte des projets de résolution ;

S'EST PRONONCE SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

1. Constatation de la perte de la moitié du capital social et décision de la poursuite d'activité.;
2. Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Constatation de la perte de la moitié du capital social et décision de la poursuite d'activité

L'associé unique constate que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. L'actionnaire unique après avoir entendu la lecture du rapport du Président et après avoir approuvé les comptes arrêtés au 31 décembre 2024 qui font ressortir des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, délibérant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du nouveau code de commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et donc de poursuivre l'activité.

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

L'actionnaire unique, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités.

Flexo Paris Haussmann
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000,00 €
Siège social : 45-47-49 Rue de Monceau
921 678 389 R.C.S. PARIS

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique.

GROUPE COURTIN

Actionnaire unique, représentée par
Monsieur Christophe COURTIN, dûment
habilité.

Décisions prises ce jour par L'actionnaire unique.

Flexo

Représentée par son Président, la société
GROUPE COURTIN,
elle-même représentée par son Président
la société HGC,
elle-même représentée par son Président
Monsieur Christophe Courtin

FLEXO
230 Route Des Dolines Centrum,
06560 Valbonne
N° Siret : 882 013 279 00022